

Conditions sociales et financières pour les départs volontaires ou contraints

Prime au volontariat : 10 000 € pour les salariés qui se portent volontaires du 7 au 21 janvier.

Le volontariat est ouvert aux pigistes dont la rémunération annuelle atteint 14 300 € le 2 octobre 2015 et qui subissent une baisse de revenu de 40% entre le 18 décembre 2015 et le 18 juin 2016.

Congés de reclassement : 12 mois (allocation de 80% du douzième de la rémunération annuelle).

L'employeur cotise aux régimes Agirc-Arrco pendant le congé de reclassement.

Le congé de reclassement peut être suspendu par tout type de contrat (sauf période de formation ou de création-reprise d'entreprise), dans la limite de six mois. Pour une pige de 1 200 € bruts, suspension d'un mois.

Capitalisation du solde de l'allocation perçue pendant le congé de reclassement pour ceux qui trouvent un nouvel emploi : 72% le 1^{er} trimestre, 62% le 2^{ème} trimestre, 52% le 3^{ème} trimestre.

Période d'adaptation pour les reclassements internes : 2 mois. Si le poste conduit à une baisse de salaire : maintien pendant un an et l'entreprise paye 50% de la baisse de rémunération pendant les six mois suivants.

Le passage à temps partiel est favorisé s'il permet de sauvegarder un emploi (une prime de 5 000 € pour une baisse de 50% du temps de travail).

Aide à la **création d'entreprise** : 15 000 €. Sauf pour les auto-entrepreneurs : 5 000 €. Aide à l'embauche : 2 000 € par salarié en CDI (4 000 € dans certains cas).

Formation de reconversion : 10 000 € HT (12 000 € HT pour les salariés « sensibles »).

Indemnité conventionnelle de licenciement : supplémentaires pour les cadres et employés : 0,3 mois par année de 17 à 28 ans d'ancienneté, 0,5 mois au-delà. Journalistes : 1 mois par année d'ancienneté au-delà de 15 ans (mémoire conjoint en Commission arbitrale).

Indemnité supplémentaire (« bonus »). Moins de 50 ans : 5 mois. De 50 à 54 ans : 6 mois. 55 ans : 7 mois.

A partir de 56 ans : 8 mois de salaires. Plafond du total de l'indemnisation : 200 000 €

Statut social des sociétés filiales :

Conventions collectives maintenues jusqu'au 9 septembre 2017. Maintien de l'accord sur les heures supplémentaires à L'Etudiant pendant trois années. Primes d'ancienneté figées pour tous les salariés, filialisés ou pas. Représentation commune des salariés de GAM et de ses deux filiales.

Critères d'ordre des licenciements :

Ancienneté dans l'entreprise : < à 5 ans, 1 point ; 5 ans et < à 10 ans, 2 points ; 10 ans et < à 15 ans, 2,5 points ; 15 ans et < à 20 ans, 3 points ; 20 ans et < à 25 ans, 3,5 points ; 25 ans et < à 30 ans, 4 points ; 30 ans et < à 35 ans, 5 points ; 35 ans et +, 6 points. **Diplôme** correspondant aux fonctions : 1 point. **Enfants** fiscalement à charge : 1 = 1 point ; 2 = 2 points ; 3 = 2,5 points ; 4 et + = 3 points. **Situation particulière.** Parent isolé ou enfant à charge avec conjoint sans revenu ou personne handicapée à charge : 3 points. Salarié de 50 à 54 ans : 3 points. A partir de 55 ans : 6 points.

Les critères d'ordre sont appliqués dans 37 catégories d'emploi selon le tableau ci-dessous :

Catégories d'emploi du PSE 2015	Effectif Actuels	PSE sept Suppressions	PSE révisé Suppressions	Postes sauvés
Direction opérationnelle Editeur	3	1	1	0
Assistante de direction	1	1	1	0
Assistant de rédaction & administration	17	5	5	0
Direction Financière	5	4	4	0
Contrôle de gestion	7	3	2	1
Comptabilité-trésorerie	18	16	14	2
Responsable paie et gestionnaire paie	4	3	1	2
Responsable ressources humaines	3	2	1	1
Responsable juridique	2	2	2	0
Direction des services généraux	1	1	1	0
Employé des services généraux	4	4	4	0
Hôtesse d'accueil - standardiste	4	2	0	2
Coursier	3	3	2	1
Responsable d'immeuble	3	3	3	0
Chargée de voyage	1	1	0	1
Chef de projet informatique	3	2	1	1
Informatique éditoriale	2	2	1	1
Réseau et administration système	2	1	1	0
Technicien informatique	2	2	1	1
Responsable ventes au numéro	1	1	1	0
Délégué régional aux ventes	6	6	6	0
Chef de produits ventes au numéro	5	2	2	0
Responsable et chef de produits abonnements	17	5	3	2
Responsable communication	1	1	1	0
Chef de projet nouveaux médias	8	1	1	0
Rédacteur en chef photo	3	2	1	1
Directeur artistique	11	4	4	0
Réalisation graphique	27	5	2	3
Documentaliste	7	6	3	3
Directeur de rédaction	8	2	2	0
Editorialiste	1	1	1	0
Rédacteur en chef Actu, Eco & LifeStyle (hors web)	33	8	7	1
Rédacteur Actu, Eco & LifeStyle (hors web)	73	8	3	5
Rédacteur en chef technique	7	1	1	0
SR et réviseurs	27	5	3	2
Fabricants	6	4	2	2
Opérateur prépresse préflight	5	5	2	3
TOTAL	331	125	90	35